



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU NORD
RUE DU CHATEAU
59152 CHERENG



87

Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 25 mars 2023

L'Assemblée Générale se déroule sur la commune de **Saint-Amand-les-Eaux** sous chapiteau au siège fédéral situé au 680 B rue de la Grise Chemise.

L'ouverture des inscriptions pour les votants est effective à compter de **huit heures (8H00)** et a lieu dans la grande salle de la Fédération.

Les adhérents se présentent aux tables d'émargements et se voient remettre, après contrôle de leur identité et présentation de leur permis de chasser ou pièce d'identité, un boîtier permettant un vote électronique. Ce boîtier est incrémenté du nombre de voix dont dispose l'adhérent.

L'adhérent est ensuite invité à prendre place dans le chapiteau, au passage il lui est remis une pochette contenant les documents suivants : l'ordre du jour, le procès verbal de l'assemblée générale du 26/03/2022, les résolutions soumises aux votes notamment celles relatives aux comptes de l'exercice clos, au projet de budget et aux propositions tarifaires de la prochaine campagne ainsi que les propositions de date d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2023/2024. Le rapport d'activités techniques 2023 est également transmis à cette occasion.

Il résulte des feuilles d'émargements que sont présents à l'Assemblée Générale 2023, en leur nom et munis de pouvoirs : **Deux cent vingt-quatre (224) votants pour sept mille cent soixante-sept voix (7 167)**. Deux cent vingt-quatre boîtiers de vote électronique ont été distribués.

530 chaises ont été installées dans la salle. Hormis le personnel et les élus de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, plus de **cinq cent personnes (500)** sont présentes.

A **Neuf heures et cinq minutes (9H05)**, après un accueil effectué par les sonneurs **DU BIEN ALLE EN THIERACHE**, Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, Monsieur **Joël DESWARTE**, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

Monsieur le Président présente à l'assemblée, dans un premier temps, les personnalités nous faisant l'honneur de leur présence, représentées ou excusées et remercie Monsieur le Maire de Saint-Amand-Les-Eaux, **Monsieur Alain BOCQUET**, représenté par **Monsieur Patrick DUFOUR**, adjoint aux travaux, pour son accompagnement dans la réalisation du nouveau siège social de la Fédération. Il signale qu'une opération « Portes Ouvertes » est organisée à l'issue de l'assemblée générale pour tous les chasseurs et personnalités présentes.

Le Président demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour nos chasseurs disparus. Une minute de silence est observée en leur hommage. (9H10)

Il précise à l'assemblée les dispositions prévues à l'article 11 des statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord quant à la désignation du bureau de l'assemblée générale. Il propose que les membres présents du bureau de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord soient désignés comme membres du bureau de l'Assemblée Générale.

Pour rappel, les membres du bureau présents sont :



- **Président : Joël DESWARTE**
- **Vice-Président : Simon REGIN**
- **Secrétaire Général : Jean-Louis BEGARD**
- **Trésorier : Patrick HANDTSCHOEWERCKER**
- **Trésorier-Adjoint : Jean-Marie PARMENTIER**

Absence excusée : François FONTENIER – Vice-Président

Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée Générale que conformément aux statuts de la Fédération, l'ordre du jour est paru dans les annonces légales de deux journaux en l'occurrence : Terres et Territoires et la Voix du Nord.

Le président rappelle encore que l'assemblée générale est suivie dans les formes légales par un huissier de justice de l'étude de **Maître KINGET-MARLIÈRE**.

A neuf heures et seize minutes (09h16) le Président **Joël DESWARTE** donne la parole à **Monsieur Patrick DUFOUR**, Adjoint au Maire de Saint-Amand-Les-Eaux qui remercie la Fédération pour avoir choisi sa ville pour l'installation de son nouveau siège social. Il fait une présentation du site vendu à la Fédération appartenant auparavant à la CAPH et expose les atouts du territoire amandinois.

A neuf heures et vingt minutes (09h20) le Président **Joël DESWARTE** donne la parole à **Monsieur Fabien ROUSSEL**, député de la 20ème circonscription du Nord. Il indique notamment soutenir le monde de la chasse et plus précisément la chasse populaire au sein de l'hémicycle face aux attaques de plus en plus pressantes des anti-chasses au travers de propositions de loi.

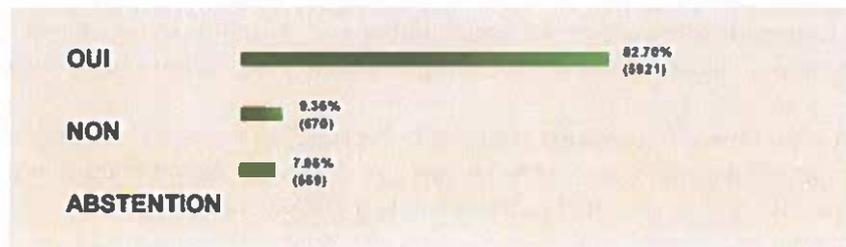
A neuf heures et trente-sept minutes (09h37), le Président **Joël DESWARTE** donne la parole à **Madame Véronique TEINTENIER**, vice-présidente du Conseil Régional des Hauts de France en charge de la biodiversité. Elle rappelle notamment le soutien politique et financier de la collectivité territoriale pour les chasseurs dans leurs nombreuses actions pour la préservation de la Biodiversité. Elle les encourage à continuer dans cette voie et les assure de son soutien.

A neuf heures et quarante et une minutes (09h41), le Président remercie les personnalités présentes pour la qualité de leur intervention et propose d'honorer **Monsieur Didier FLORENT**, Commissaire aux comptes de la FDC 59 depuis plus de 15 ans, qui va faire valoir ses droits à la retraite en 2023. A ce titre, les membres de la FDC 59 ont souhaité le remercier de son engagement pour la communauté cynégétique départementale.

A neuf heures quarante-trois (09h43), Le Président **Joël DESWARTE** précise que l'ordre du jour de l'assemblée se trouve dans les pochettes qui ont été remises aux votants à l'entrée de la salle et met au vote l'approbation du PV de l'Assemblée Générale du 26 Mars 2022.

Le technicien de la société Ubiquis rappelle aux votants les modalités de vote et procède à un test avec les boîtiers électroniques avant de procéder aux votes des résolutions.

Test des boîtiers électroniques



A Neuf Heures et quarante-sept minutes (09H47), Joël DESWARTE propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 mars 2022. Cette approbation est soumise au vote de l'assemblée et constitue la première résolution.



1^{ère} RESOLUTION :

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 Mars 2022





L'Assemblée générale approuve à 96,86 % le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars

2022

A **Neuf heures et quarante-neuf minutes (09H49)**, le Président présente son rapport moral.

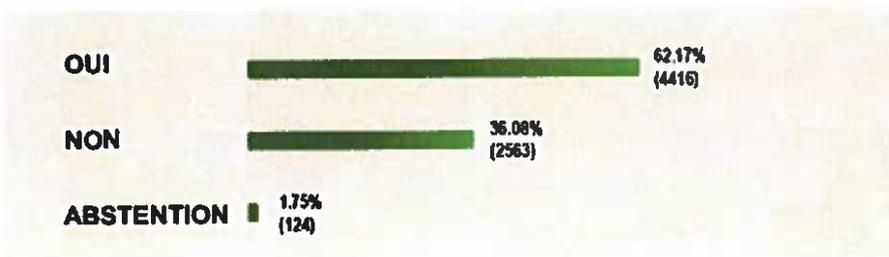
A **Dix heures et quarante minutes (10h40)** le Président donne la parole à Monsieur **Dominique LECONTE**, représentant **KPMG SA** – Expert comptable pour la présentation des comptes clos de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

A **Dix heures et cinquante minutes (10H50)**, Monsieur **Didier FLORENT**, commissaire aux comptes donne lecture de son rapport et des conditions d'exécution de la convention telle qu'elle résulte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

A **Dix heures et cinquante-six minutes (10h56)**, le Président propose à l'assemblée d'approuver les comptes qui lui ont été présentés et dont le résultat est déficitaire de - **45 900 €** et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion. Cela fait l'objet de la deuxième résolution.

2^{ème} RESOLUTION :

- **Après avoir entendu lecture du rapport de gestion, et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2021/2022, l'Assemblée générale approuve les comptes qui lui ont été présentés et dont le résultat est déficitaire de 45 900 € et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.**



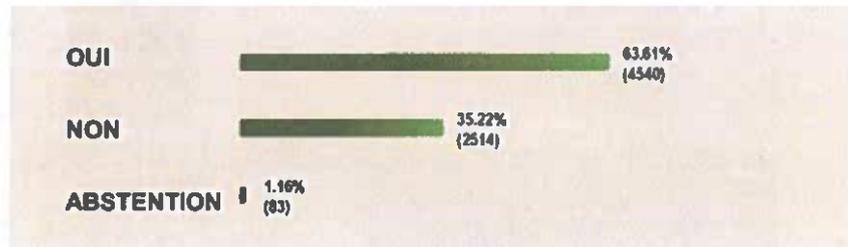
L'assemblée Générale approuve les comptes et donne quitus aux administrateurs à 62,17%.

A **Onze heures (11H00)**, la proposition d'affectation des résultats est présentée à l'assemblée et fait l'objet de la troisième résolution.



3^{ème} RESOLUTION :

- **Approuvez-vous l'affectation du résultat présentée :**



L'affectation des résultats est approuvée par l'Assemblée Générale à 63,61%

A **Onze heures deux minutes** (11h02), le Président donne la parole au Trésorier **Monsieur Patrick HANDTSCHOEWERCKER**. Il présente le projet de budget pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Le budget est annoncé avec un excédent de 12 469 €.

Quelques chiffres clés :

- Validation permis : 70 €
- Timbre sanglier : 30 €
- Nombre de chasseurs : 20 500
- Tarif de la formation du permis : 50 €
- Tarif Chasse accompagnée : 25 €
- Tarif frais de Gestion hors département : 400 €
- Abonnement Journal : 7,5 €/an
- Taxe hectare Affiliation obligatoire : 0,80 €
- Contribution Territoriale Dégât au plan de chasse : 5 € forfaitaire et/ou taxe hectare boisé modulable par Unité de Gestion Grand Gibier en fonction des dégâts

A **Onze heures et dix-sept minutes** (11H17), le Président donne la parole à Monsieur **Didier FLORENT**, commissaire aux comptes, pour qu'il fasse son rapport sur le projet de budget présenté.

Faisant suite à cette présentation, le Président propose à l'assemblée plusieurs résolutions ayant traités à ce budget :



A **Onze heures et dix-neuf minutes** (11H19), faisant l'objet de la quatrième résolution, les propositions tarifaires suivantes :



PRESENTATION DES TARIFS 2023-2024 (Recettes fédérales)



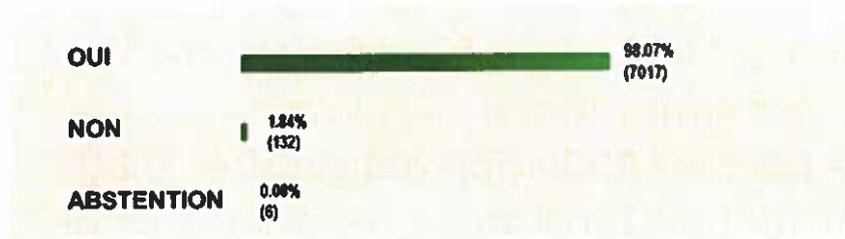
Cotisations fédérales	Tarif (euros)
Prix du timbre fédéral	70 €
Prix du timbre fédéral pour validation temporaire 9 jours	35 €
Prix du timbre fédéral pour validation temporaire 3 jours	18 €
Prix du timbre sanglier Nord	30 €
Prix du timbre sanglier Nord 3 jours	10 €
Abonnement annuel au journal « Le Chasseur du Nord »	7,50 €

PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2022-2023



4^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :



Les propositions tarifaires sont validées par l'assemblée générale à 98,07%.

A **Onze heures et vingt-deux minutes** (11H22), faisant l'objet de la cinquième résolution, les propositions tarifaires suivantes :



PRESENTATION DES TARIFS 2023-2024

Dispositifs de marquage (Recettes fédérales)



90



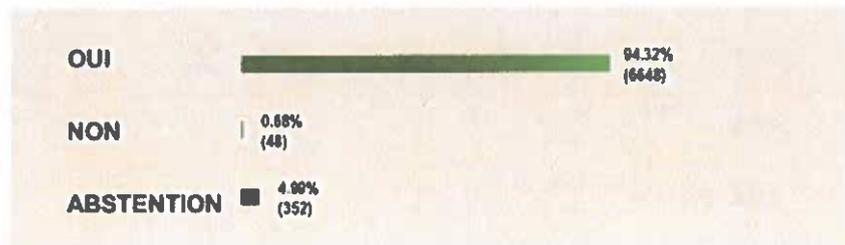
Dispositif de marquage du Plan de chasse	Tarif (euros)
Cerf elaphe	50 €
Chevreuril	18 €
Daim	18€

PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2022-2023



5^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :



Les propositions tarifaires sont validées par l'assemblée générale à 94,32%.

A Onze heures et vingt-quatre minutes (11H24), faisant l'objet de la sixième résolution, les propositions tarifaires suivantes :

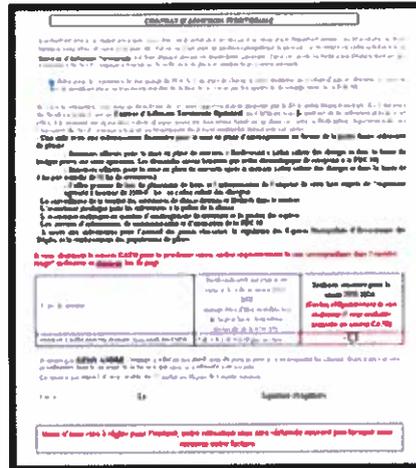


PRESENTATION DES TARIFS 2023-2024

Adhésion Territoriale (Recettes fédérales)

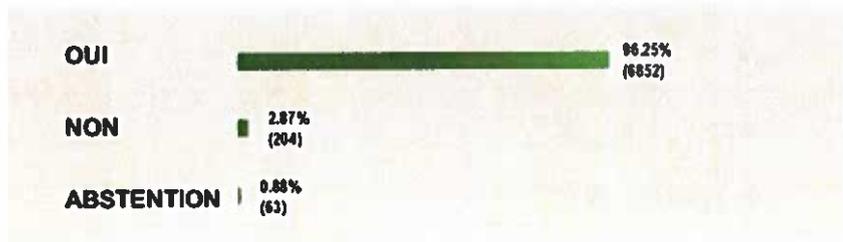
Adhésion territoriale FDC 59	Tarif (euros)
Affiliation Territoriale obligatoire	42,50€
Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel	85 €
Taxe hectare	0,80 €

**PAS DE CHANGEMENT
PAR RAPPORT A LA
CAMPAGNE 2022-2023**



6^{ème} RESOLUTION :

- **Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :**



Les propositions tarifaires sont validées par l'assemblée générale à 96,25%.

A Onze heures et vingt-six minutes (11H26), le Président Joël DESWARTE évoque la contribution territoriale dégâts. Ainsi, il précise qu'un montant forfaitaire de 5 €, identique à la saison dernière sera réclamé auprès des adhérents sur une liste d'unité de gestion pré-définie où les indemnités des dégâts agricoles sont inexistantes. Pour les autres, une taxe à l'hectare boisé sera réclamé en rapport avec les indemnités de dégâts subis en saison 2021-2022. Ces tarifs font l'objet de la septième résolution, les propositions tarifaires suivantes sont :



PRESENTATION DES TARIFS 2023-2024

Contribution Territoriale Dégâts (Recettes fédérales)

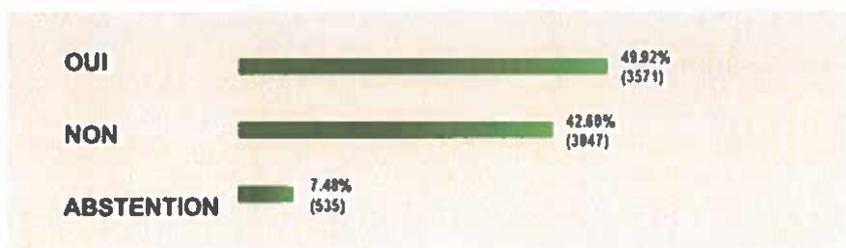


Unités de Gestion Grand Gbier	Tarif CTD 2023/2024
UGGG 1 - 2 - 4 - 7 - 8 - 9 - 10 - 13 - 14 - 18 - 20 - 21 - 23 - 24 - 25 - 26 - 28 - 30 - 31 - 33 - 35 - 43 - 41 - 45	5 € forfaitaire
UGGG 3	3,63 € / ha boisé
UGGG 5	3,06 € / ha boisé
UGGG 6	8,29 € / ha boisé
UGGG 11	0,03 € / ha boisé
UGGG 12	1,41 € / ha boisé
UGGG 13	9,05 € / ha boisé
UGGG 16	5,12 € / ha boisé
UGGG 17	0,34 € / ha boisé
UGGG 19	5,73 € / ha boisé
UGGG 22	3,37 € / ha boisé
UGGG 27	1,11 € / ha boisé
UGGG 29	0,38 € / ha boisé
UGGG 32	0,70 € / ha boisé
UGGG 34	8,40 € / ha boisé
UGGG 35	1,74 € / ha boisé
UGGG 36	14,79 € / ha boisé
UGGG 37	2,89 € / ha boisé
UGGG 39	0,23 € / ha boisé
UGGG 40	1,83 € / ha boisé
UGGG 41	2,83 € / ha boisé
UGGG 42	2,87 € / ha boisé
UGGG 45	0,40 € / ha boisé



7ème RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :



Les propositions tarifaires sont validées par l'assemblée générale à 49,92%.

A Onze heures et trente minutes (11H30), faisant l'objet de la huitième résolution, la proposition tarifaire suivante :



PRESENTATION DES TARIFS 2023-2024 (Contributions nationales de la FDC 59)

Participations diverses	Tarif
ISNEA	1 € / chasseur
FONDATION PROTECTION DES HABITATS	0,30 € / chasseur

FONDATION
POUR LA
PROTECTION
DES HABITATS
DE LA FAUNE
SAUVAGE



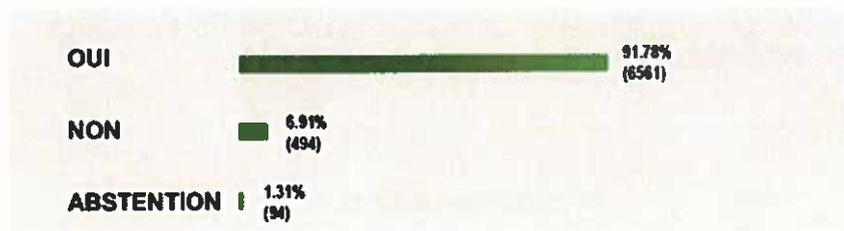
WILDLIFE
HABITATS
FOUNDATION

**PAS DE CHANGEMENT
PAR RAPPORT A LA
CAMPAGNE 2022-2023**



8^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions tarifaires présentées ci-dessus :



Le montant proposé est validé par l'assemblée générale à 91,78%.

A **Onze heures et trente-deux minutes (11H32)**, faisant l'objet de la neuvième résolution, la proposition tarifaire suivante :



PRESENTATION DES SUBVENTIONS
AUX ADHERENTS
2023-2024



92

Subventions directes aux adhérents territoriaux avec l'option multiservices (CATO) et aux préteurs du Nord	Montant (euros)
Aménagement du territoire / matériel de rétrocession	111 000 €
Régulation des prédateurs + retour des données de capture	50 000 €
Accueil des jeunes chasseurs	30 000 €
TOTAL	201 000 €



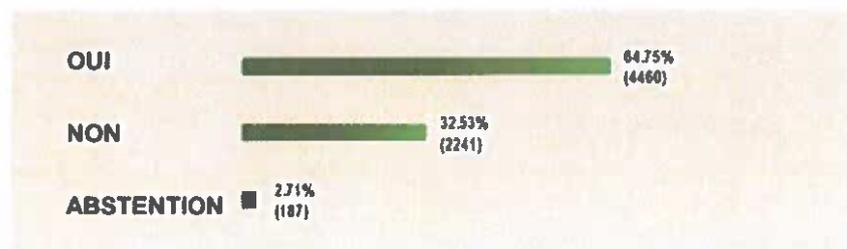
**PAS DE CHANGEMENT
PAR RAPPORT A LA
CAMPAGNE 2022-2023**

30



9^{ème} RESOLUTION :

- **Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions de subventions présentées précédemment :**



Le montant proposé est validé par l'assemblée générale à 64,75%.

A Onze heures et trente-quatre minutes (11H34), faisant l'objet de la dixième résolution, la proposition tarifaire suivante :



**PRESENTATION DES SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS
2023-2024**



Subventions particulières aux Associations	Montant 2023/2024
Association des Deterreurs du Nord	8 500 €
Association des Piégeurs Agréés et des Gardes Assermentés du Nord (APANGA)	7 000€
Pièger Garder Régulier dans le Nord (PGR 59)	1 000 €
Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNIUCR 59)	1 500 €
Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Nord (ADCCG 59)	1 500 €
Association des archers du Nord (CAH 59)	500 €
Diverses propositions sur avis du Conseil d'Administration	10 000 €
TOTAL	30 000 €

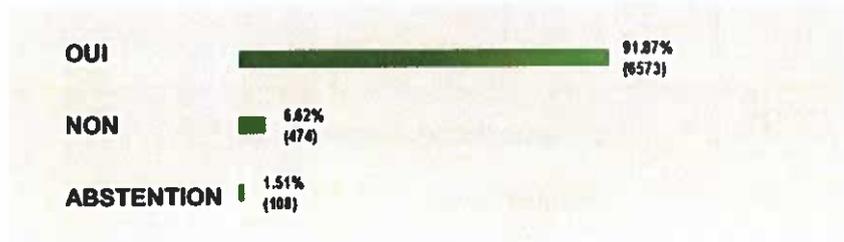


33



10^{ème} RESOLUTION :

- **Validez-vous, pour la saison 2023/2024, les propositions de subventions présentées précédemment :**



34

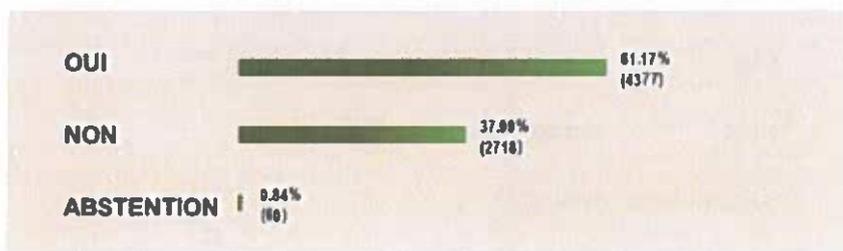
La proposition présentée est validée par l'assemblée générale à 91,87%.

A Onze heures trente-six minutes (11H36), faisant l'objet de la onzième résolution, le projet de budget global pour la période 2023/2024 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale:



11^{ème} RESOLUTION :

- Validez-vous le projet de budget pour la période du 1^{er} Juillet 2023 au 30 Juin 2024 qui vient de vous être présenté :



32

Le budget général 2023/2024 présenté est validé par l'assemblée générale à 61,17%.

A Onze heures et trente-neuf minutes (11H39), le Président soumet à l'approbation de l'assemblée les propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2023-2024 que la Fédération proposera à la CDCFS. La décision finale appartenant au Préfet. Celles-ci font l'objet de 2 résolutions, en l'occurrence :



OUVERTURE GENERALE : 17 septembre 2023

FERMETURE GENERALE : 29 février 2024

Petit gibier			
Espèces	Ouverture	Fermeture	Conditions
Lievre	17 septembre 2023	5 décembre 2023	PGCA
Perdrix grise	17 septembre 2023	22 octobre 2023	4 jours modulables
Faisan commun (Classe professionnelle Terroires en forêt domaniale et bois de > 30 ha d'un seul tenant)	17 septembre 2023	29 février 2024	
Faisan commun (Terroires en PGCA)	17 septembre 2023	31 décembre 2023	
Autres terroires Faisan commun (cou)	17 septembre 2023	31 janvier 2024	2 jours/semaine : Mercredi et Dimanche modulables sur carte de modulation ou déclaration écrite
Autres terroires Faisan commun (pouffe)	17 septembre 2023	30 novembre 2023	
Faisan venéré	17 septembre 2023	29 février 2024	Bots de + de 3 ha
Perdrix rouge	17 septembre 2023	29 février 2024	

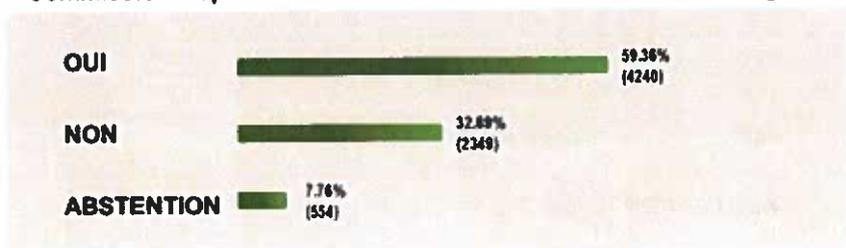
✦ Vénérie sous terre du blaireau pour les périodes complémentaires : du 1^{er} juillet 2023 au 16 septembre 2023 et du 15 mai 2024 au 30 juin 2024.

30



12^{ème} RESOLUTION :

Approuvez-vous les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse du petit gibier et les modalités pour la campagne 2023/2024, qui vous ont été présentées ci-avant et qui seront soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.



La proposition présentée est validée par l'assemblée générale à 59,36%.

A Onze heures et quarante-deux minutes (11H42), faisant l'objet de la treizième résolution, les propositions de dates pour la chasse du grand gibier :



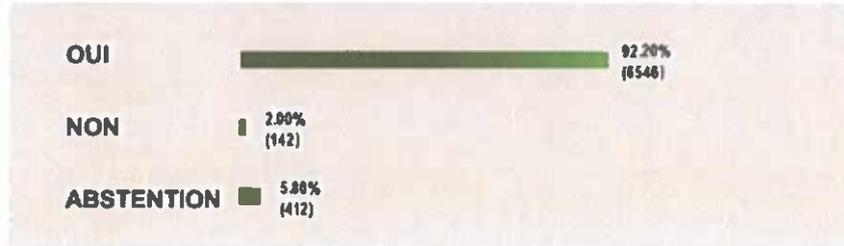
Grand gibier			
Espèces	Ouverture	Fermeture	Conditions
Cerf - Chevreuil - Daim	17 septembre 2023	29 février 2024	Plan de chasse
Tir d'été du Cerf et du Daim	1 ^{er} septembre 2023	16 septembre 2023	Sur autorisation
Tir d'été du Chevreuil (Affût et approche)	1 ^{er} juillet 2023 1 ^{er} juin 2024	16 septembre 2023 30 juin 2024	Sur autorisation
Sanglier	17 septembre 2023	31 mars 2024	
Tir d'été du sanglier (Affût et approche)	1 ^{er} juillet 2023 1 ^{er} juin 2024	16 septembre 2023 30 juin 2024	Sur autorisation
Tir d'été du sanglier (en battue)	15 août 2023	16 septembre 2023	Sur maïs

PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A LA CAMPAGNE 2022-2023



13^{ème} RESOLUTION :

Approuvez-vous les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse du grand gibier et les modalités pour la campagne 2023/2024, qui vous ont été présentées ci-avant et qui seront soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.



La proposition présentée est validée par l'assemblée générale à 92,20%.

A Onze heures et quarante-cinq minutes (11H45), Le Président **Joël DESWARTE** informe qu'une question diverse a été inscrite dans les délais statutaires prévus, celle-ci émane de Monsieur **Jean-Paul DUEZ** de TETEGHEM. La question concerne la position actuelle de la FDC 59 sur les projets éoliens dans le Département. Le Président **Joël DESWARTE** y répond en indiquant que la position fédérale n'a pas changée et qu'elle est contre ces projets en raison de leur impact sur l'avifaune migratrice et sur le paysages.

A Onze heures et cinquante minutes (11H53), Monsieur le Président **Joël DESWARTE**, présente son mot de fin et déclare l'Assemblée Générale Ordinaire clôturée.

A Chérens, le 25 mars 2023

Le Président

Le secrétaire Général

Joël DESWARTE

Jean Louis BEGARD

